

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la ville de New Richmond tenue par voie de visioconférence, le **lundi 23 novembre 2020** à compter de **18 h 30**.

À laquelle sont présents par voie de visioconférence :

Monsieur Éric Dubé, maire
Madame Geneviève Braconnier, conseillère
Monsieur François Bujold, conseiller
Monsieur Jean Cormier, conseiller
Monsieur René Leblanc, conseiller
Monsieur Jean-Pierre Querry, conseiller
Monsieur Jacques Rivière, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Éric Dubé.

Sont également présents par voie de visioconférence :

Madame Céline LeBlanc, greffière
Monsieur Stéphane Cyr, directeur général

ADMINISTRATION

323-11-20

SÉANCE DU CONSEIL À HUIS CLOS

Considérant le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

Considérant le décret numéro 1210-20 du 18 novembre 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 25 novembre 2020;

Considérant l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au Conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du Conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du Conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par voie de visioconférence;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jacques Rivière

APPUYÉ DE : Madame Geneviève Braconnier

et unanimement résolu :

Que le Conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du Conseil et les officiers municipaux puissent y participer par voie de visioconférence.

ADOPTÉE

324-11-20

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Querry

APPUYÉ DE : Monsieur François Bujold

et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel que lu par le maire.

ADOPTÉE

325-11-20

**AVIS DE FIN DE TRAVAUX - PROJET DE RÉFECTION DU CHEMIN DE SAINT-EDGAR
RIRL 2018-799 - RÉCLAMATION**

Considérant le Programme Réhabilitation du réseau routier, Volet - Redressement des infrastructures routières locales instauré par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

Considérant que dans le cadre de ce programme, le projet de réfection du chemin de Saint-Edgar (Projet no. RIRL-2018-799), a été accepté par le Ministère;

Considérant la lettre d'acceptation datée du 29 mai 2019 reçue du Ministère;

Considérant que tous les travaux ont été effectués, et ce, conformément aux modalités prescrites;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉ DE : Monsieur Jean-Pierre Querry

et unanimement résolu :

De donner un avis officiel de fin de travaux pour le projet de réfection du chemin de Saint-Edgar (Projet no. RIRL-2018-799).

Un avis de conformité, dûment signé par monsieur Dominic Bujold, ingénieur, membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec et directeur du Service des travaux publics est joint aux présentes, et ce, tel que requis.

ADOPTÉE

326-11-20

MANDAT AUX PROCUREURS DE LA VILLE - GRIEF # 2020-01

Considérant le grief individuel # 2020-01 déposé à la Ville le 24 septembre 2020;

Considérant qu'à la suite de ce dépôt, le Syndicat des travailleurs municipaux de New Richmond souhaite porter ce grief à l'arbitrage;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier

APPUYÉ DE : Madame Geneviève Braconnier

et unanimement résolu :

De mandater l'étude Avocats BSL inc. et ses procureurs, afin de conseiller, accompagner et, si requis, représenter la Ville de New Richmond dans la gestion, la négociation et, le cas échéant, l'audition du grief no. 2020-01.

Il est également entendu que les services professionnels seront facturés selon les termes du « Mandat et convention d'honoraires », lequel est joint aux présentes pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

327-11-20

ENTÉRINEMENT DE SIGNATURE - SUBDIVISION DE LOTS

Considérant la promesse d'échange de terrains signée entre la Ville de New Richmond et Francofor inc.;

Considérant la demande déposée pour la subdivision des lots 5 017 130 et 5 017 186;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Leblanc

APPUYÉ DE : Monsieur François Bujold

et unanimement résolu :

D'entériner la signature par le directeur général de tous documents pertinents concernant la subdivision des lots 5 017 120 et 5 017 186, préparés par Pascal Mercier, arpenteur géomètre sous le numéro de minute 7299, en date du 30 octobre 2020, et ce, concernant la promesse d'échange de terrains entre la Ville et Francofor inc.

ADOPTÉE

328-11-20

AUTORISATION DE SIGNATURE - PROTOCOLE D'ENTENTE DANS LE CADRE DU PROGRAMME FONDS POUR L'INFRASTRUCTURE MUNICIPALE D'EAU - SOUS-VOLET 1.1 - DOSSIER 2027238

Considérant que la Ville a déposé une demande d'aide financière dans le cadre du sous-volet 1.1 du programme Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau, pour le projet de renouvellement de conduites pour un tronçon de l'avenue Terry-Fox;

Considérant que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation suite à cette demande, a accepté d'octroyer cette aide financière;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉ DE : Monsieur Jacques Rivière
et unanimement résolu :

D'autoriser le maire, monsieur Éric Dubé, à signer pour et au nom de la Ville, tous documents concernant le protocole d'entente dans le cadre du sous-volet 1.1 du programme Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, et ce, pour le projet de renouvellement de conduites pour un tronçon de l'avenue Terry-Fox.

ADOPTÉE

329-11-20

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES - COHORTE 2021-2022

Attendu que le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

Attendu que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la Ville de New Richmond désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la Ville de New Richmond prévoit la formation de trois (3) opérateurs de pompe au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la Ville doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Bonaventure en conformité avec l'article 6 du Programme;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Querry
APPUYÉ DE : Monsieur François Bujold
et unanimement résolu :

De présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Bonaventure.

ADOPTÉE

330-11-20

AUTORISATION DE DÉPENSE - COMPRESSEUR À AIR - SERVICE INCENDIE

Considérant que la station de remplissage de bonbonnes d'air du Service incendie doit être remplacée;

Considérant que la Ville a obtenu une aide financière de deux services ambulanciers :

- Service ambulancier de la Baie : 25 000 \$
- Service Secours Baie des Chaleurs de Carleton : 25 000 \$

Considérant les offres reçues pour cette acquisition;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jacques Rivière
APPUYÉ DE : Monsieur Jean-Pierre Querry
et unanimement résolu :

D'autoriser l'achat d'une station de remplissage de bonbonnes d'air de la firme Centre d'extincteur SL au montant de 57 950,46 \$, taxes en sus.

ADOPTÉE

331-11-20

AUTORISATION DE TRAVAUX - POINTE DUTHIE

Considérant que les administrateurs de la Pointe Duthie ont déposé une demande afin d'effectuer des travaux de réfection intérieurs et extérieur à la Maison Harvey;

Considérant que par l'article 1.3 du Règlement 737-02 ayant pour but de décréter le site du Centre de l'Héritage Britannique de la Gaspésie « Site du patrimoine », les administrateurs de la Pointe Duthie doivent obtenir l'autorisation de la Ville pour entreprendre cesdits travaux de réfection;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable à ces travaux lors d'une séance tenue le 18 novembre 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur François Bujold
APPUYÉ DE : Madame Geneviève Braconnier
et unanimement résolu :

D'autoriser les administrateurs de la Pointe Duthie à entreprendre des travaux de réfection intérieurs et extérieurs à la Maison Harvey, et ce, selon le projet déposé.

ADOPTÉE

332-11-20

AUTORISATION D'ACHAT - CAMIONNETTE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Considérant que le Service des travaux publics souhaite acquérir un nouveau véhicule pour remplacer la camionnette Ford 2012 existante;

Considérant l'offre déposée par A.P. Chevrolet Buick GMC inc. au montant de 40 988 \$, taxes en sus;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Leblanc

APPUYÉ DE : Monsieur Jean Cormier

et unanimement résolu :

D'autoriser l'achat d'une camionnette 2021 Chevrolet Silverado auprès du garage A.P. Chevrolet Buick GMC inc. au montant de 40 988 \$, taxes en sus, et ce, selon les spécifications déposées.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS (AFFAIRES DU PUBLIC)

Étant donné que cette séance se tient à huis clos, aucune question n'est soumise.

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée, il est 18 h 37.

Président

Secrétaire

Éric Dubé, maire

Céline LeBlanc, greffière